



Radio Algérienne
Régie Publicitaire

Annexe N° : 1

Tarifs de production de spots publicitaires, annonces et publi-reportages, en hors taxes (HT).

Production :

Spot Original :	30.855,00 DA
Spot Traduit :	18.018,00 DA
Annonce Texte Original :	13.915,00 DA
Annonce Texte Traduit :	9.317,00 DA

Diffusion :

Diffusion Annonce (Jusqu'à 30 Secondes) : 7.865,00 DA

Au delà de 30 secondes, chaque seconde supplémentaire : 264,00 DA

Publi-reportage (format maximum : 15 Minutes)

- Conception, Production et Diffusion : 384.780,00 DA

Tarifcation en vigueur à compter du : 1^{er} janvier 2010



Radio Algérienne
Régie Publicitaire

Annexe N° : 2

Tarifs de location de Studios et Orchestres

Location de studios :

La Radio Algérienne est dotée de studios d'enregistrement numérique, qui répondent aux normes professionnelles internationales édictées en la matière. Lesdits studios sont mis à la disposition des clients qui désirent enregistrer des œuvres sonores avec la qualité requise. Ils ont aussi la possibilité d'enregistrer des Masters sur le support de leur choix.

La durée de location d'un studio est fixée par vacation de 4 heures, comme suit :

De 09h à 21h = 12.650,00 DA HT/Vacation

De 21h à 05h = 16.830,00 DA HT/Vacation

Musiciens :

La Radio Algérienne met également à la disposition de ses clients le professionnalisme et l'expérience de ses musiciens.

Tarifs :

- Pianiste/organiste : 11.220,00 DA HT à partir de 02 pistes
- Violoniste : 11.220,00 DA HT
- Guitariste : 11.220,00 DA HT
- Percussionniste : 11.220,00 DA HT.

Les tarifs indiqués ci-dessus sont majorés de : 3.520,00 DA HT pour chaque piste supplémentaire.

Tarifification en vigueur à compter du : 1^{er} janvier 2010



Radio Algérienne
Régie Publicitaire

Annexe N° : 2 (Suite : 1)

Tarifs de location de Studios et Orchestres

Location d'orchestres :

La Radio Algérienne dispose aussi de plusieurs orchestres lui permettant d'organiser à la demande, des soirées musicales, dans les genres suivants :

- Andalous
- Châabi
- Moderne
- Folklorique
- Formation de Jazz

Cette prestation fait l'objet d'une négociation de gré à gré, dont le tarif est déterminé, en fonction du nombre de musiciens ou chanteurs sollicités et des modalités pratiques inhérentes à l'organisation de ces soirées.

Tarifification en vigueur à compter du : 1^{er} janvier 2010



Radio Algérienne
Régie Publicitaire

Annexe N° : 3

**Taux de majoration de diffusion des spots publicitaires,
applicables lors des manifestations sportives.**

Article quatorze (14), alinéa trois (03) des conditions générales

Nature des manifestations sportives	Taux de majoration
Manifestations sportives de portée régionale ou nationale. (1)	20 %
Manifestations sportives de portée continentale.	30 %
Manifestations sportives de portée mondiale.	50 %

(1) Portée régionale : Manifestations sportives Maghrébines ;

(1) Portée nationale : Coupe d'Algérie.



Radio Algérienne
Régie Publicitaire

Annexe N° : 4

Remises consenties aux annonceurs, sur le chiffre d'affaires hors taxes, réalisé lors de chaque campagne publicitaire.

Article quinze (15), alinéa premier (01) des conditions générales)

Tranches de chiffre d'affaires hors taxes (HT)	Taux de remise
Inférieure ou égale à : 100.000,00 Dinars	2 %
Supérieure à : 100.000,00 Dinars ou égale à : 500.000,00 Dinars	3 %
Supérieure à : 500.000,00 Dinars ou égale à : 1.000.000,00 de Dinars	4 %
Supérieure à : 1.000.000,00 de Dinars ou égale à : 1.500.000,00 Dinars	5 %
Supérieure à : 1.500.000,00 Dinars ou égale à : 2.000.000,00 de Dinars	6 %
Supérieure à 2.000.000,00 de Dinars	7 %

Exemple : Lors d'une campagne publicitaire, un annonceur a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes (HT), totalisant un montant de : 2.200.000,00 Dinars.

Calcul de la remise :

100.000,00 DA x 2 % =	2.000,00 DA
400.000,00 DA x 3 % =	12.000,00 DA
500.000,00 DA x 4 % =	20.000,00 DA
500.000,00 DA x 5 % =	25.000,00 DA
500.000,00 DA x 6 % =	30.000,00 DA
200.000,00 DA x 7 % =	14.000,00 DA

Montant total de la remise, en hors taxes (HT) : 103.000,00 DA

Tarification en vigueur à compter du : 1^{er} janvier 2010



Radio Algérienne
Régie Publicitaire

Annexe N° : 6

Abattements consentis sur la tarification, pour promouvoir la diffusion de la publicité sur la Radio internationale, les Radios thématiques et les Radios régionales, implantées à l'intérieur du pays.

Dans le but de promouvoir la diffusion de la Publicité sur la Radio internationale, les Radios thématiques et les Radios régionales implantées à l'intérieur du pays, il est consenti des abattements, applicables sur les montants hors taxes, des tarifs de la Radio Algérienne, fixés à l'annexe sept (07), jointe aux présentes conditions générales.

Tarification en vigueur à compter du : 1^{er} janvier 2010

Désignation des Radios concernées par l'abattement	Abattements consentis
Radio internationale, Radios thématiques : Radio Coran et Radio Culture.	30 %
Oran - Sétif - Constantine - Annaba - Tlemcen - Bejaia - Sidi Bel Abbes - Mitidja.	30 %
Béchar - Ouargla - Ghardaïa - Biskra - Tiaret - Souk Ahras - Chlef - Tébessa - Skikda - Batna - Saida - Ain Temouchent - Relizane - Bordj Bou Arreridj - Oum El Bouaghi- Tissemsilt - Jijel - Tizi Ouzou - Médea - Boumerdes - Tipaza.	60 %
El Oued - Laghouat - Mascara - Mostaganem - M'Sila - Bouira - Djelfa - Guelma - Khenchela - Mila - Ain Defla - El Taref.	65 %
Illizi - Tamanrasset - Tindouf - Adrar - Nâama - El Bayadh	70 %